

DÉCISION n° *2019-293* du **25 JUIN 2019**  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur de la direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

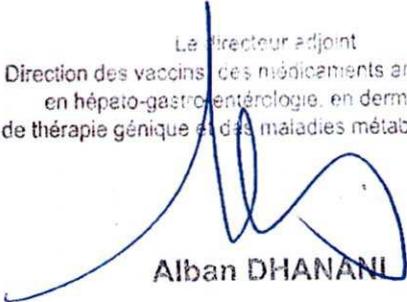
**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Hugues TROUVIN est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **25 JUIN 2019**

Le Directeur adjoint  
Direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux,  
en hépato-gastroentérologie, en dermatologie,  
de thérapie génique et des maladies métaboliques rares

  
Alban DHANANI